



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0827

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Mulatière

objet : Place Général Leclerc - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur Bouju**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

**Séance publique du 15 juin 2009****Délibération n° 2009-0827**

commission principale : urbanisme

commune (s) : La Mulatière

objet : **Place Général Leclerc - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Après la réalisation de la première tranche de l'Aquarium de la Communauté urbaine et surtout la fermeture du demi-échangeur de La Mulatière en novembre 2002, la Communauté urbaine a décidé, en 2003, de réaménager la place Général Leclerc à la suite de la construction, par l'Etat, d'un écran acoustique le long de l'autoroute.

L'objectif était de réaliser un véritable espace public de quartier incluant des aires de jeux pour enfants et adolescents, permettant de redonner un lieu de vie et d'échange à ses habitants et de faciliter l'accessibilité à l'ancienne mairie transformée en une salle municipale dénommée "maison du Confluent".

Par délibération du 19 septembre 2005, la Communauté urbaine a approuvé le projet d'aménagement de la place Général Leclerc, fixé l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 2 900 000 € en dépenses et 460 000 € en recettes (part de la Commune), et confié sa réalisation par mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Sur un périmètre d'environ 13 900 mètres carrés, le programme d'aménagement comprend notamment :

- le redressement de la voirie du quai Pierre Sépard,
- le débouché de la rue du Confluent sur la rue Pierre Sépard,
- l'aménagement de la place ainsi constituée,
- la réorganisation du stationnement en interface avec les questions de desserte de l'Aquarium.

Une concertation avec les riverains a été menée pendant la phase des études mais elle a recueilli une faible participation.

Les travaux sont les suivants :

- l'affirmation d'une frange végétale forte à l'est qui intègre les arbres existants, le mur antibruit et le quai Pierre Sépard redressé. Cette frange plantée protège l'espace de sa limite est, il permet de retourner et d'ouvrir clairement l'espace à l'ouest,
- la création d'une placette minérale triangulaire au nord, lieu de vie autour des équipements et espaces d'animation du quartier : maison des associations, école et café. Cet espace est agrémenté de deux fontaines,
- la création de lieux d'usages différenciés (pelouse, square de jeux, aire de stationnement) qui complètent la placette en direction du sud,
- la création d'une rive fleurie adossée à la frange végétale constitue une frange commune à tous ces espaces et unifie l'ensemble de la place.

Suite à l'annulation, en octobre 2007, du marché de maîtrise d'œuvre en phase projet, un nouveau marché a été attribué à la fin de l'année 2008. Cette annulation a généré un surcoût pour l'opération en ce qui concerne les études (nouveau marché), les travaux (actualisation), le mandat (prestations supplémentaires). Ce surcoût d'un montant de 88 000 € (3 % du budget de l'opération) sera financé par la commune de La Mulatière pour 15 000 € et par la Communauté urbaine à hauteur de 73 000 €.

Par ailleurs, la révision des prix n'était pas intégrée au budget de l'opération au moment du vote de l'autorisation de programme de 2 900 000 € en 2005. L'intégration de cette révision au budget de l'opération représente 132 000 €, soit 60 % du surcoût.

Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Ils débuteront au début de l'année 2010 pour une durée de 15 mois environ.

Le plan de financement actualisé de cette opération est donc le suivant :

|                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| - commune de La Mulatière           | 475 000 €          |
| - Communauté urbaine (charge nette) | 2 645 000 €        |
| total                               | <u>3 120 000 €</u> |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le coût global prévisionnel actualisé du réaménagement de la place Général Leclerc à La Mulatière, à hauteur de 3 120 000 € TTC, avec une participation de la Commune estimée à 475 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A-2 : Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 808 - La Mulatière : place Général Leclerc pour un montant complémentaire de 220 000 € en dépenses et de 15 000 € en recettes, à prévoir en crédits sur 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.**